

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 DÉCEMBRE

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

## Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 23  
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		— 1°
Ce matin, à 8 h.		— 3°
Midi,	756 <sup>m/m</sup>	— 2°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	» <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		— 5°

« Pour gouverner, il faut de l'argent, et quand les Chambres n'en donnent pas suffisamment, on est bien heureux d'en trouver par ses relations personnelles !  
» Quant à ceux qui m'interrompent, — j'ignore qui ils sont, — s'il avaient été autrement défendus et servis, peut-être ne seraient-ils pas sur ces bancs à l'heure qu'il est ».

(Extrait du discours de M. Rouvier, dans la séance du 20 décembre 1892.)

## Monsieur Floquet

Monsieur Floquet déposant devant la Commission d'enquête le matin, et présidant la Chambre des députés le soir, voilà qui paraît exorbitant à tous ceux qui ont lu la déposition de cet ancien ministre.

Cette déposition est en effet une des plus extravagantes qu'on ait jamais vues.

Monsieur Floquet déclare d'abord qu'il n'a rien demandé, rien reçu.

Et il avoue ensuite qu'il faisait donner des sommes considérables à des journaux, non pas en se basant sur leur importance commerciale, mais sur leur concours à sa politique.

Il a surveillé cette distribution entre ses partisans, il l'a contrôlée, il l'a réglée proportionnellement aux instruments qu'il avait à sa disposition.

Il dit : « J'aurais poussé la candeur un peu loin si... »

Et, après cet aveu singulier, il est persuadé que, n'ayant rien touché personnellement, il reste avec les mains propres.

Ainsi, ce ministre a utilisé pour sa politique de l'argent détourné de la caisse des actionnaires de Panama ; il a accepté, pour faire de la propagande électorale, le produit du vol fait à des milliers de pauvres souscripteurs.

Vous doutiez-vous, vous tous qui êtes ruinés aujourd'hui par le vote des obligations à lots, vous doutiez-vous que la Compagnie de Panama subventionnait la politique opportuniste avec vos économies ?

Et Monsieur Floquet à l'air de trouver cela tout simple !

Les besoins de sa politique, voilà qui répond à tout !

En vérité, il y a longtemps que nous avons dit pour la première fois que cet homme était

absolument dépourvu de sens moral ; mais nous ne pensions pas qu'il en donnerait un jour une preuve aussi flagrante.

Il ne comprend pas que, faisant ce qu'il a fait, il donnait son approbation à un détournement de fonds.

Il continue de porter fièrement sa tête étroite de Jacobin comme s'il ne s'était pas rendu complice d'une indélicatesse incontestable devant les tribunaux !

Faudra-t-il donc que l'on lui crie tout haut qu'il doit descendre du fauteuil présidentiel ?

## INFORMATIONS

La Commission d'enquête a résolu de se réunir tous les jours pendant les vacances du nouvel an.

Mais avant de se séparer la Chambre veut régler son compte, dit-on, avec M. de Freycinet.

Un membre de la gauche opportuniste, M. Pourquery de Boisserin, est décidé à demander au gouvernement quel a été le mobile du rendez-vous donné, vendredi, à M. Andrieux, par le ministre de la guerre. Cet incident a jeté dans la Chambre une vive animation.

M. de Freycinet n'est point venu à la séance, bien qu'il ait été informé par le président du conseil de la question qui devait lui être posée à la tribune. Le bruit court que M. de Freycinet serait démissionnaire. Se serait-il donc passé quelque incident en conseil des ministres ?

Le décret de clôture a été lu au Sénat par M. Loubet et à la Chambre par M. Ribot, au milieu d'une extrême agitation. Triste fin de session parlementaire et triste fin d'année pour le gouvernement de la République ! Jamais, peut-être, les Chambres ne se séparèrent sur d'aussi pénibles impressions, laissant autour d'elles le pouvoir public enlisé dans la boue des scandales !

Le rejet de la convention franco-suisse avait réuni une majorité de plus de 150 voix !

Les incidents de la Chambre ont eu de l'écho au Palais de Justice.

Le Conseil de l'ordre des avocats va s'occuper du cas de M. Thévenet et joindre son enquête à celle des sénateurs Albert Grévy et Léon Renault.

Le *Matin* qui donne la nouvelle envisage aussi la situation de M. Floquet et, sur ce point délicat, voici comment il s'exprime :

« Si M. Floquet, qui appartient également au barreau de Paris, venait à se trouver dans le même cas que ses collègues, le conseil prendrait vis-à-vis de lui les mêmes mesures. »

Les aveux formulés devant la Commission, par le président de la Chambre, contraindront probablement le Conseil de l'ordre à s'occuper aussi de M. Floquet.

## LES DEUX PROCÈS

Il paraît maintenant certain que le procès en abus de confiance intenté aux administrateurs de Panama ne subira aucune remise. Il commencera le 10 janvier. On ne croit pas qu'il soit terminé avant la fin du mois.

Le procès pour corruption, qui est du ressort de la cour d'assises, ne saurait venir devant le jury avant la fin de mars.

## M. JULES ROCHE

M. Jules Roche a l'intention, dit-on, de monter à la tribune pour poser cette question :

« Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé des poursuites contre tous les députés et sénateurs compromis ? Pourquoi a-t-il fait un choix ? Et pourquoi la justice n'est-elle pas égale pour tous ? »

De grands efforts sont faits par ses amis pour empêcher cet éclat.

## MENACES OPPORTUNISTES

On lit dans le *Siècle* :

« Nous apprenons qu'il y a, en ce moment, des faits très graves que doit connaître le gouvernement ; ils montrent que la conspiration boulangiste reparaît sous la même forme et les mêmes éléments qu'en 1888. »

« Nous ne pouvons en dire plus long aujourd'hui, ne voulant pas gêner l'action du gouvernement. »

## AUTRES MENACES

La police a reçu, nous dit-on, l'ordre de saisir à l'imprimerie la *Libre Parole* si elle publiait le nom de l'X mystérieux que M. Andrieux n'a pas voulu faire connaître à la Commission d'enquête.

## M. DE FREYCINET ET M. ANDRIEUX

M. de Freycinet a fait prier M. Andrieux de venir conférer avec lui en sortant du cabinet du juge d'instruction.

M. Andrieux s'est rendu rue de la Faisanderie ; l'entretien a duré fort longtemps.

## UNE DIVERSION

On affirme que le gouvernement aurait décidé de mettre M. Andrieux en état d'arrestation. Un conciliabule a été tenu avant-hier au soir au ministère de la Justice pour chercher un prétexte suffisant à motiver cette mesure exorbitante.

Finalement on se serait décidé à inculper M. Andrieux de détournement de papiers comme fonctionnaire public.

M. Andrieux n'étant plus fonctionnaire au moment des affaires de Panama, cette incrimination serait une énormité. Mais on n'a pas pu trouver mieux, les lettres de cachet étant abolies depuis trop longtemps.

Le commissaire de police Clément aurait déjà en poche le mandat d'amener.

## NOUVEAU SCANDALE

La *Cocarde* publie des documents trop étendus pour que nous puissions les reproduire ni même les analyser. Contentons-nous de dire qu'il en résulterait que le personnel politique de la *République française*, dont les inspirateurs étaient MM. Jules Ferry et Joseph Reinach, a fait à M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier, la proposition suivante :

« Trois cent mille francs pour la *République française*, et nous votons votre Métropolitain. Si vous refusez, nous ferons voter et voterons contre. »

Il va de soi que nous faisons toutes réserves sur la valeur et l'authenticité des documents publiés par la *Cocarde* et qui lui ont été communiqués par M. Denayrouse, ancien administrateur de la *République française*.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 décembre 1892.

Ainsi que nous l'avions prévu hier, la mauvaise impression de la veille n'a pas persisté aujourd'hui, le ministère ayant obtenu un vote de confiance et les Chambres devant se séparer ce soir.

Le 3 0/0 remonte à 97.90 et le 4 1/2 à 105.

La Rente Italienne reste en meilleure tendance à 93.20.

L'Extérieure cote 63 15/16.

L'action de la Banque de France reste à 3,875. Le Crédit Foncier est en reprise marquée à 1,023. En admettant que le dividende de 1892 ne soit que de 55 fr., ce placement ressort à un taux supérieur à 5 0/0.

La Banque de Paris est mieux tenue à 662 francs.

La Société Générale regagne à 475 une bonne partie du terrain perdu hier.

Le Crédit Lyonnais se relève de 751 à 765 francs.

Les obligations Immeubles de France cotent, les 3 0/0 397.50 et les 4 0/0 476.

Les parts des Soufres Romains sont l'objet de transactions très actives de 205 à 210 fr.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis ont un marché très soutenu à 498.50.

Les Chemins Economiques valent 420 fr.

Ch. HEYMAN et C<sup>o</sup>,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

## Les Élections d'hier

## CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

Inscrits, 443 ; votants, 84.

MM. Cormery, 79 voix ; Bigéard, 77 ; Couillard, 52 ; Lemoine, 8 ; divers, 18.

## CHAMBRE DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR

Inscrits, 443 ; votants, 84.

MM. Chapin, 70 voix ; Forge, 66 ; Mignon, 63 ; Sourdeau, 61 ; Hutrel, 56 ; Frenzer, 56 ; Goblet, 53.

Il y a lieu à un deuxième tour de scrutin.

## L'AVANCEMENT DANS LA CAVALERIE

Voici, d'après le *Gaulois*, la liste, par ordre de classement, des colonels et lieutenants-colonels de cavalerie proposés pour généraux et colonels.

Colonels pour généraux :

1<sup>er</sup> de Benoist, 2<sup>e</sup> de la Tour, 3<sup>e</sup> d'Esclabes d'Hust, 4<sup>e</sup> de Libran, 6<sup>e</sup> Révérony, 6<sup>e</sup> Poulleau, 7<sup>e</sup> de Bellegrade, 8<sup>e</sup> Danès.

Lieutenants-colonels pour colonels :

4<sup>e</sup> de Brecey, 2<sup>e</sup> Rouvray, 3<sup>e</sup> de Piolant, 4<sup>e</sup> Heysch, 5<sup>e</sup> de Sesmaisons, 6<sup>e</sup> Burnez, 7<sup>e</sup> de Lammerville, 8<sup>e</sup> Morris, 9<sup>e</sup> Fabre, 10<sup>e</sup> Canonge.

## POUR LES MORTS DU DAHOMEY

Jeudi soir, à Angers, la Société des Anciens Militaires s'est réunie en assemblée générale.

Après l'ordre du jour, M. Carli, président de la Société, a proposé d'aller déposer sur le monument des Anciens Militaires, au cimetière de l'Ouest, une couronne à la mémoire du lieutenant Menou et de tous les Français morts dans la guerre du Dahomey.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Une collecte a été faite parmi les membres pour l'achat de cette couronne, et la Société fixera ultérieurement le jour où elle sera déposée.

#### UNE FEMME COUPÉE EN DEUX

Hier matin, entre Pas-de-Jeu et Arçay, sur la ligne des Sables, après le passage du train qui part de Loudun à 8 heures 16, on a trouvé le corps d'une femme coupée en deux. On suppose être en présence du cadavre de M<sup>me</sup> Blanchard, de Loudun. On ignore s'il y a eu accident ou suicide.

#### UN EXEMPLE A SUIVRE

M. Pesson, ancien député d'Indre-et-Loire, aujourd'hui décédé, a été désigné par les journaux comme ayant touché, dans l'affaire du Panama, un chèque de 40,000 francs.

Voici une lettre que M<sup>me</sup> veuve Pesson adresse à M. Monchicourt, liquidateur de la Société de Panama :

« Paris, 23 décembre.

» Monsieur,

» Les journaux de ce matin prononcent le nom de mon mari comme ayant bénéficié d'un chèque de 40,000 fr. soldé par la Société de Panama. J'ignore absolument si le montant de ce chèque a été effectivement touché par mon mari et encore plus dans quelles conditions il peut avoir été touché. M. Pesson n'est plus là pour se défendre.

» Je sais qu'il a été, en qualité d'ingénieur, en relations avec M. de Reinach. Si le fait articulé par les journaux est exact, veuillez me le faire savoir; je ferai immédiatement verser à la caisse de la Compagnie la somme de 40,000 francs, et j'euverrai en outre 20,000 fr. aux Petites Sœurs des Pauvres.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» Veuve PESSON. »

Nous ne saurions trop féliciter M<sup>me</sup> Pesson de la pensée qu'elle a eue et de l'offre qu'elle fait, mais nous engageons aussi vivement ceux qui ont barboté dans cette affaire d'imiter cet exemple.

#### FAUSSES PIÈCES DE 10 FRANCS

On signale la mise en circulation de fausses pièces de 10 francs. Ces pièces, fort bien imitées, sont au millésime de 1855.

On peut cependant les reconnaître, car la frappe n'est pas régulière: le cercle perlé qui doit courir sur les bords de la pièce est porté plus d'un côté que de l'autre; la lettre E,

dans le mot Napoléon, est bien plus grande que les autres, tandis que, dans les pièces d'or, c'est la lettre O qui est la plus forte; enfin, la pièce est bien plus légère.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 23 décembre. — Georges-Joseph Lacroix, rue d'Orléans; — Germaine-Ernestine Dohin, rue de l'Île-Neuve; — Maurice-Alfred Beaupérin, place du Chardonnet; — Yvonne Lhumeau, à l'Hospice.

##### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Bonnet Chavanon, plâtrier, et Adrienne-Célestine Esclande, lingère, tous deux à Saumur. Joseph-Marie Humeau, comptable, à Saumur, et Marie-Elise-Philomène Poulain, couturière, à Augers.

##### DÉCÈS

Le 26 décembre. — Augustine-Joséphine Miault, épouse de Constant Audouin, sans profession, 39 ans, rue de la Croix-Verte.

#### TRIBUNE LIBRE

Paris, 24 décembre 1892.

Monsieur le Directeur,

Il était parfaitement exact, il y a quelques jours, qu'un comité autorisé par la Famille du lieutenant Menou (et seul autorisé par elle) était en voie de formation. Ce comité n'avait fait l'honneur de me prendre pour secrétaire. Les informations publiées étaient rigoureusement vraies. Ce comité ne s'est pas constitué d'une façon définitive sur le désir formel exprimé par la municipalité des Rosiers de prendre, seule, le patronage de l'érection du monument à élever au lieutenant Menou.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de mes sentiments très distingués et accueillir dans les colonnes de votre journal cette petite lettre rectificative.

TÉTART.

#### LA PRIME CULTURALE

du Chanvre et du Lin

EN MAINE-ET-LOIRE

Singulière répartition des primes à la culture du Chanvre et du Lin

L'Officiel du 18 décembre publie le tableau de la répartition des primes accordées à la culture des textiles chanvre et lin, en vertu de la loi du 13 janvier 1892.

Le règlement d'administration publique du 13 avril 1892, interprétatif de la loi de janvier, fixe l'attribution des primes à 132 fr. par hectare, et détermine que les cultivateurs ayant semé en chanvre et en lin vingt-cinq ares de terre au moins auront seul droit à la prime.

Cinquante et un départements se partageront

la somme de 2,500,000 fr. votée par le Parlement, mais diminuée de 22,391 fr. 49 représentant les frais de vérification des déclarations des cultivateurs.

Si à cette somme de 22,391 fr. 49, on ajoute 5,366 fr. 49 inscrits au tableau de répartition des primes, sous la rubrique: « Somme réservée pour imprévu et omissions, » on trouvera que 2,472,242 fr. 32 seront distribués en primes.

C'est donc tout près de trente mille francs dont se trouve amoindrie la générosité des membres du Parlement.

Ils n'avaient peut-être pas prévu cette amputation que l'on fait subir à l'os qu'il leur a plu de donner à ronger aux cultivateurs de chanvre et de lin, déshérités de l'amélioration que pouvait apporter à leur situation l'ère d'un nouveau régime douanier.

MM. les sénateurs et les députés n'avaient peut-être pas non plus soupçonné que le Conseil d'Etat interpréterait leurs intentions de telle façon que les seuls gros et grands cultivateurs seraient les élus de la prime des textiles, tandis que les petits, ceux-là qui ont le plus de fatigues à supporter, seraient condamnés à attendre qu'une autre année la roue de la fortune leur soit plus riante.

\*\*\*

On estime à 80,699 hectares, en France, les surfaces portant le chanvre et le lin.

Si l'on eût partagé les 2,500,000 fr. du Parlement entre toutes les parcelles chanvrières et linières sans distinction d'étendue, la prime par hectare eût été d'un peu plus de 30 fr.

Ce cadeau a sans doute paru de mince valeur aux juges d'Etat et, dans leur sagesse, ils ont pris pour base de répartition des parcelles de 25 ares et au-dessus, alors qu'il eût été au contraire plutôt utile et équitable de distribuer les primes entre les parcelles de 25 ares et au-dessous.

Après tout, un conseiller d'Etat n'est pas le premier venu; il faut la croix et la bannière, comme on dit dans nos campagnes, pour arriver à cette position-là.

Il peut fort bien se faire que les sages auxquels est dévolu le noble rôle de redresser les lois bancroches ont cru agir pour le mieux, ne sachant point que le chanvre, s'il occupe peu de temps la terre, donne à son cultivateur beaucoup de travail, et n'apporte profit à celui qui l'élève qu'autant qu'il le soigne de ses bras ou de ceux des siens.

\*\*\*

Enfin, disons-le sans plus de détour, la base de répartition adoptée par le conseil d'Etat est absolument malheureuse pour la majeure partie des cultivateurs.

En effet, le décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 13 janvier 1892, en excluant de la partici-

pation aux primes toutes les parcelles au-dessous de 25 ares, arrive à décourager, à protéger si l'on veut, que 18,729 hectares, c'est-à-dire moins du quart des superficies totales cultivées en chanvre et en lin, qui sont, comme nous l'avons dit plus haut, voisines de 81,000 hectares.

Où est l'équité d'une semblable disposition? Est-ce à ce but que comptaient arriver les sénateurs et les députés en associant leurs votes pour protéger, sous une forme particulière, la culture industrielle de 31 départements?

Si l'on examine la question par département, on trouve une situation tout aussi étonnante, et l'on reste surpris qu'elle n'ait pas été entrevue. Prenons par exemple le département de Maine-et-Loire et celui de la Sarthe.

Le Maine-et-Loire a 7,400 hectares en chênvières — nous négligeons volontairement ses 1,100 hectares de lin, — et la Sarthe 7,072.

Le Maine-et-Loire produit 6,216,090 quintaux métriques de filasse, soit en moyenne 12 quintaux par hectare; la Sarthe récolte 2 millions 930,600 quintaux de filasse, c'est-à-dire 530 kilos en moyenne par hectare; plus de moitié moins que le Maine-et-Loire.

Eh bien, les vallées de l'Anjou n'auront que 2,285 hectares de primes, c'est-à-dire le tiers seulement de leurs cultures, tandis que la Sarthe touchera la prime sur 5,345 hectares, soit un peu plus des trois quarts de ses chênvières. D'où vient cette différence de condition entre deux départements qui sont, à 400 hectares près, égaux en culture chanvrière, mais dont l'un produit une fois et demie ou peu s'en faut plus que l'autre?

Tout bonnement de ce que les héritages sont plus divisés, plus émiettés en Maine-et-Loire que dans la Sarthe.

N'eût-il pas été plus équitable que le conseil d'Etat, avant d'arrêter le dispositif du règlement d'administration publique du 13 avril 1892, se fût renseigné exactement sur la distribution du sol dans chaque contrée et sur son coefficient de production?

Est-ce qu'il ne serait pas plus juste d'encourager la culture qui produit le plus, qui fait le mieux, qui, par conséquent, donne le plus d'argent au pays?

Cela semble chose si naturelle, que l'on est tout surpris de ce que MM. les membres du conseil d'Etat, qui sont, dit-on, les plus fortes têtes de la nation, n'y aient pas au instant songé.

A moins qu'il ne se soit rencontré quelque raison qui ait rendu leurs sentiments plus spécialement favorables à la Sarthe.

Et il ne serait peut-être pas sans un certain intérêt pour les représentants des départements chanvriers et linières, de rechercher quelle est la provenance de cette situation si particulièrement privilégiée qui a été faite à la Sarthe entre tous les autres départements.

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

La violence de Léonce avait d'abord terrifié mademoiselle Loubert, et maintenant sa douceur, sa générosité la désespéraient. Elle comprenait qu'elle devait à l'influence du pieux souvenir qu'il gardait des vertus de Suzanne la fidélité avec laquelle il voulait tenir ses engagements envers elle, et cette conviction, qui la frappait dans son orgueil, était un horrible supplice, une punition à nulle autre pareille. Mademoiselle d'Estouville, qu'elle haïssait comme une rivale, devenait en quelque sorte une protectrice dont il ne fallait parler qu'avec respect, ou sur le compte de laquelle on devait se taire. Léonce ne doutait plus de l'amour de son cousin pour elle, et quoiqu'elle ne crût pas à l'innocence de ce sentiment, elle reconnaissait cependant qu'elle lui avait donné de la force en l'obligeant à se justifier et à se trahir tout à la fois. Pendant que Léonce parlait, elle avait eu à différentes reprises la

pensée de rejeter fièrement la promesse qu'il lui réitérait de tenir tous ses engagements, et de le forcer ainsi à l'estimer; mais, pour la première fois de sa vie, elle était dominée par son cœur, et elle se sentait lâche jusqu'à ne pas oser compromettre l'affection secondaire qui lui était offerte sous la forme d'une dette qu'on acquittait. Entraîné-il encore du calcul dans cette résignation? C'est ce que nous n'affirmerons pas, tout en avouant qu'Éléonore n'aurait pas eu le droit de s'offenser d'un doute à cet égard.

Cette situation rapidement examinée, le parti de mademoiselle Loubert fut bientôt pris. Léonce était généreux, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de chercher à le toucher par des sentiments analogues aux siens.

Éléonore releva donc lentement ses yeux fixés vers la terre, et, en adoucissant leurs regards, elle put faire supposer que les larmes de dépit qui les voilaient avaient une cause plus touchante qu'un froissement d'orgueil. Pendant quelques instants elle les laissa couler en silence, pour se donner le temps de peser toutes les expressions dont elle voulait se servir, puis elle répondit à Léonce :

— J'ai eu tort, mon cousin, et j'en convien-

drai franchement pour vous prouver que j'en suis malheureuse. Je pourrais aussi trouver peut-être une excuse à ma conduite, mais si vous la devinez, comme je l'espère, vous serez assez généreux pour comprendre qu'il vaut mieux que je la renferme dans mon cœur. Oubliez tout, si votre bonté peut aller jusque-là; moi, je ne me souviendrai, je vous le jure, que des nombreuses marques de dévouement que vous avez données à mon pauvre père. Un jour viendra où je pourrai essayer l'explication de certains faits qui sont, en ce moment, des charges accablantes contre moi, et si vous me trouvez alors moins coupable que je ne parais à présent, vous me le direz, n'est-ce pas? Oh! faites, je vous en supplie, que ma tante ignore toujours ce que vous savez, ce que vous alliez peut-être lui dire si on ne fût venu l'appeler! elle serait moins indulgente que vous, et quelle que soit l'affection que je lui porte, je ne suis pas certaine de l'aimer assez pour consentir à rougir devant elle comme je rougis devant vous. Je vous montre toutes mes faiblesses, continua-t-elle avec une sensibilité plus prononcée: c'est afin que vous me corrigiez des unes et que vous me pardonniez les autres.

Ce langage habile, qui avait pour but de faire entendre à Léonce qu'il était aimé, aurait peut-être séduit un cœur moins simple que le sien, mais quoiqu'il n'en vit pas complètement l'adresse, il n'en fut pas ému, et il se disait en lui-même qu'une naïve expression de repentir, qu'un mouvement vrai et involontaire de l'âme l'aurait mieux convaincu; il resta donc froid sans cesser d'être bon, et il répondit :

— Alors même que je serais capable de vous faire de la peine sans nécessité, ma chère Éléonore, j'aime trop ma mère pour vouloir l'affliger en cherchant à vous nuire dans son esprit. Ne me parlez pas d'explication, de justification, continua Léonce, et bornez-vous à me prouver que vous regrettez le passé. Ce sera ma meilleure garantie pour l'avenir. Pleurons votre père ensemble, mais gardons le silence sur les tristes événements qui ont précédé sa mort, et dont le souvenir doit vous être si pénible. De votre côté, promettez-moi de ne jamais prononcer en ma présence le nom d'une personne sur le compte de laquelle nous ne nous entendons pas. Vous l'accusez toujours avec injustice, je la défends avec colère; le mieux est donc de renfermer en nous-

Car le Nord est comme le Maine-et-Loire ; il n'aura que le tiers de ses parcelles protégées par la prime du Parlement, et la Somme, le sixième seulement.

A. BOUCHARD.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Fêtes du Premier de l'An 1893

A l'occasion des fêtes du Premier de l'An 1893, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 28 décembre inclus au mercredi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 janvier.

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

#### Bibliographie

LIBRAIRIE S. MILON FILS

46, rue d'Orléans, Saumur

#### Manuel pratique d'Arboriculture

Par J.-B. FOCQUEREAU-LENFANT

Professeur d'arboriculture à la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, Membre titulaire de la Société d'Horticulture d'Angers et de la Société Pomologique de France, Membre honoraire de la Société centrale d'Horticulture de Rennes.

Un volume in-18, orné de gravures intercalées dans le texte. — Prix : 3 fr. 50.

Ce manuel d'Arboriculture, dont la librairie Milon fils a le dépôt à Saumur, n'est que le résumé des cours que la Société d'Horticulture d'Angers a chèrement M. Focquereau-Lenfant de faire aux élèves jardiniers et aux amateurs désirant s'instruire dans l'art de cultiver les arbres fruitiers.

La culture des arbres à fruits a pris depuis vingt ans, dans notre région, une grande ex-

tension ; elle est, à l'heure actuelle, une des branches les plus productives du jardinage, grâce à l'exportation des fruits sur tous les grands marchés de France et d'Europe.

Mais combien de personnes, parmi celles qui font des plantations d'arbres fruitiers, savent donner à ces arbres les soins qu'ils réclament pour en obtenir le maximum de rendement ? Très peu, assurément.

C'est dans le but de les éclairer à ce sujet et aussi pour fixer d'une manière plus précise dans l'esprit de ses élèves les leçons que M. Focquereau leur a données, qu'il a eu l'idée de publier ce livre.

Au violon :

— Pourquoi qu'tes là ?

— Moi, j'étais chez le manzeingue, je me suis disputé, j'ai cogné, et les sergots m'ont cueilli. Et toi ?

— Moi, j'ai crié dans la rue : « Vive la Chambre des députés ! »

— Cre bon sang de bonsoir ! Fallait-il que tu sois saoul !

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, deux buissiers s'interpellent.

As-tu regu un pot de vin ?

— Ou ne dit plus un pot de vin.

— Comment, alors ?

— Un pot de Chambre.

A la laïque :

— Elève X..., votre réponse est impertinente. Vous ferez une heure de retenue.

L'élève X... — Je vais en référer à mon syndicat.

Place du Chardonnet

#### CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.

MATINÉES LES JEUDI ET DIMANCHE

#### Dernières Nouvelles

Paris, 26 décembre, 12 h. 50 soir.

Contrairement aux bruits que font courir certains journaux, aucunes arrestations n'ont été opérées ce matin, et il ne serait nullement question d'en opérer de nouvelles actuellement. Toutefois il serait question d'agir rigoureusement contre certains journaux qui profitent de la situation actuelle pour lancer des numéros à sensation.

HAVAS.

La Banque V<sup>e</sup> LAMBERT et Fils a l'honneur d'informer ses clients qu'elle paie dès maintenant SANS FRAIS tous les COUPONS à l'échéance du 1<sup>er</sup> JANVIER.

Elle reçoit également SANS COMMISSION LES ORDRES BOURSE et se tient à la disposition de ses clients pour leur fournir gracieusement les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Navigation du Havre, à Paris et Lyon, prévient MM. les Actionnaires que l'Assemblée Générale tenue le 17 décembre dernier, a voté un dividende de 20 francs par action contre la remise du coupon n° 10.

Ce coupon sera payable à partir du 5 janvier prochain dans les agences de la Société Générale, du Crédit Lyonnais, et du Comptoir National d'Escompte de Paris.

**PICCOLI CENTRAL**

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS  
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnel de Bon Marché.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

# GRAND BAZAR UNIVERSEL

6, rue d'Orléans, SAUMUR

Le plus vaste, le mieux assorti et vendant le MEILLEUR MARCHÉ de Saumur.

Afin de faciliter les achats de sa nombreuse clientèle, le Propriétaire de cette importante Maison vient d'ajouter à ses rayons de 10, 20 et 65 centimes, déjà si appréciés du public Saumurois, deux nouveaux rayons à 0,95 et 1 fr. 45, où l'on trouvera un très grand assortiment de

## JOUETS et OBJETS pour ETRENNES

Une visite au Grand Bazar Universel suffira pour se rendre compte de son bel assortiment et de la fraîcheur de ses articles en :

Faïence fantaisie, Porcelaine, Cristaux, Petits Bronzes, Maroquinerie, Sacs de Dames, Trousses de toilette et à ouvrage, Porte-Monnaie, Parapluies, Cravates, Foulards, Lainages fantaisie, Fourrures, Chaussures, etc., etc.

**CHOIX IMMENSE DE JOUETS ET JEUX**  
**- ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE -**

La plus grande politesse et complaisance est recommandée aux employés.

mêmes ce que nous en pensons. Ces conventions rigoureusement observées de part et d'autre, je ne vous affirmerai pas que nous serons heureux, mais je vous promettais presque que nous vivrions tranquilles.

Ces paroles étaient généreuses sans doute, et mademoiselle Loubert ne pouvait guère espérer mieux. Néanmoins elle les trouva cruelles, car elle ne put se dissimuler que son cousin, en lui promettant de ne jamais prononcer, par ménagement pour elle, le nom de son père en sa présence, et en lui interdisant de faire la moindre allusion à Suzanne, voulait lui donner à entendre qu'il la regardait comme inexcusable, et que mademoiselle d'Estouville était ce qu'il avait de plus cher au monde. Toujours défiante, comme toutes les âmes sans droiture et sans élévation, elle ne pouvait pas supposer que Léonce eût laissé partir d'auprès de lui une femme qu'il aimait sans s'assurer de la possibilité de la revoir, et son imagination bâillait, sur cette supposition flétrissante pour Suzanne, des relations clandestines bien plus inquiétantes que leur ancienne intimité du Haut-Mont. Décidée à souffrir ce honteux partage qui n'existait que dans son cerveau, elle voulut néanmoins savoir jusqu'à quel point ses

souçons étaient fondés et elle reprit :

— Je consens à tout, Léonce, et je voudrais que vous pussiez mettre ma bonne volonté à une épreuve plus difficile à soutenir. Maintenant que je vous ai prouvé, j'espère, ma résolution de vous complaire en toute chose, ne me permettez-vous pas aussi d'exprimer un désir ?

— Parlez, ma cousine, et si ce que vous souhaitez dépend de moi, vous pouvez compter que cela se fera.

— Cette maison m'est odieuse ! j'y ai tant souffert depuis quelques semaines ! je voudrais la quitter et n'y pas rentrer de longtemps.

— Mais rien n'est plus facile : nous retournerons tous chez ma mère. Elle était venue s'établir ici avec moi, au lieu de vous attirer à elle, parce qu'elle pensait que les affaires de votre père exigeraient ma présence tous les jours, et du matin au soir ; maintenant que cette nécessité est moins impérieuse, et que je puis suffire à tout avec deux ou trois heures de travail dans l'après-midi, rien ne s'oppose à ce que nous rentrions dans notre hôtel : je vous prévient seulement que mademoiselle de Royan et madame Reinach y sont encore pour

quelques jours.

— Oh ! je n'aurai aucune répugnance à les voir ; mais ce que je préférerais à tout, ce serait de quitter Paris pour retourner en Normandie, chez votre mère ou chez moi. Vous, mon cousin, vous pourriez rester ici tant que vous jugeriez que votre présence y est nécessaire.

A cette proposition, la physionomie de Léonce éprouva une altération subite. Quitter Paris, c'était non-seulement s'éloigner de Suzanne, mais encore se mettre dans l'impossibilité de venir à son aide si elle avait besoin d'un prompt secours ; en un mot, c'était l'abandonner. Cette pensée était cruelle, cependant Léonce eut la force de ne pas l'écouter.

— Je comprends vos répugnances et votre désir, ma chère Éléonore, et j'en parlerai à ma mère, qui les comprendra comme moi, j'en suis certain. Si vous le trouvez bon, je lui proposerai d'abord de retourner chez nous avec vous ; puis, dans quelques jours, nous partirons tous ensemble pour Courville ou le Haut-Mont, à votre choix, et nous y resterons jusqu'à la réunion des Chambres. Vous savez qu'à cette époque je ne serai plus libre de faire ce que je voudrai. Dites-moi franchement si

cet arrangement vous convient.

— Je n'en serai tout à fait sûre, mon cousin, que quand j'aurai la preuve qu'il ne vous déplaît pas ; mais, pour le moment, je suis encore dans l'incertitude. Vous avez ici des amis, des relations, des devoirs peut-être...

— Pour ce qui est de mes devoirs, Éléonore, les plus impérieux sont ceux que j'ai à remplir vis-à-vis de vous, et je voudrais que vous fussiez bien convaincue que je suis incapable de l'oublier un seul instant.

— Ainsi vous partirez sans la moindre répugnance, sans le plus petit regret ?

— C'est m'en demander beaucoup plus que je n'en sais moi-même. Je ne vous réponds que d'une chose, c'est de quitter Paris sans hésiter. Le devoir n'exige pas davantage.

— Mais l'affection, Léonce ?

— L'affection doit être indulgente, si elle tient à prouver qu'elle est sincère.

— Indulgent jusqu'à donner sans recevoir ; est-ce ainsi que vous l'entendez ?

— Où voulez-vous en venir, Éléonore ? répondit Léonce avec impatience.

— Hélas ! à savoir si vous m'aimez assez pour n'être pas malheureux de ce que vous faites pour moi.

(A suivre).

SUIVANT ACTE passé devant M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Les oppositions seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

**A VENDRE**  
**Belle Bibliothèque**  
En totalité ou par partie  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve CAZEAU, rue d'Orléans, 87.

**Atelier de Serrurerie**  
Ancienne Maison  
JOUSSELIN ET RENAUDINEAU  
**J. JOREAU**  
Successeur  
44, Rue des Capucins, Saumur.

**A CÉDER**  
DE SUITE  
Un Atelier de Sellerie et Bourrellerie  
Situé à St-Hilaire-St-Florent  
Exploité actuellement par M. Ruesche.  
S'adresser, pour traiter, audit M. RUESCHE, ou à M. L. PROUST, arbitre de commerce à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON**  
A Saumur, rue de Fenet, 29.  
S'adresser à M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

**A Affermer**  
**BOULANGERIE**  
Aux Ulmes.  
S'adresser à M. DEROUET-FOULARD.

**LA**  
**Réglisse Sanguinède**  
**GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**A VENDRE**  
**Un Dictionnaire**  
DE LITRE  
4 Volumes et un supplément reliés  
S'adresser au bureau du journal.

**Francis VOELCKER**  
Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie  
50, Rue d'Orléans, 50, SAUMUR  
Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892  
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

**PORTRAITS** depuis 10 fr. la douzaine.  
A partir du 15 décembre 1892  
**A L'OCCASION DES ÉTRENNES**  
Il sera offert à titre gracieux un  
**Splendide Portrait Album**  
A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées de 20 fr.  
Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50  
On opère tous les jours et par tous les temps.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Tapisseries Artistiques**  
BRODERIES  
M<sup>me</sup> NOEL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR  
Très beau choix de Travaux fantaisie  
Pour Cadeaux (Fêtes et Etreannes)  
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

**Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES**  
**A. LIGNAIS**  
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR  
Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.  
Salles, Salons et Cabinets particuliers.  
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 30 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.  
Service individuel ou en groupe à toute heure  
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.  
N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

**Grande Épicerie Parisienne**  
**LUBERT FILS**  
33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.  
RAYON SPÉCIAL DE  
**CONFISERIE FINE**  
Fruits glacés  
**BONBONS**  
DE  
**CHOCOLAT**  
DEVINCK  
**PATÉS**  
DE FOIE GRAS  
Et de GIBIERS truffés  
Vins Mousseux depuis 1 franc  
Bordeaux — Bourgogne  
Cognacs, Rhums et Liqueurs  
Toutes les grandes marques  
A des prix très modérés.  
Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50  
**Fantaisies pour Etreannes**  
Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.  
**Fantaisies pour Noël**  
Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES**  
Vins fins, Liqueurs, Sirops  
**E. HARDY**  
Successeur de M. TROUVÉ  
SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR  
Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les prix les plus minimes.  
**TOUS LES BONBONS**  
Sont de qualité supérieure

**C<sup>ie</sup> Coloniale**  
**CHOCOLATS**  
DE  
**QUALITÉ SUPÉRIEURE**  
Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris  
DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS  
N.B. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés de Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

**SAISON D'HIVER**  
**MAISON CREMIEUX**  
TAILLEUR  
27, Rue d'Orléans, 27, Saumur  
Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus  
Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.  
**Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure**

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE, Certifié par l'imprimeur soussigné.